

LE REGARD DE SNC

SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE EN 2026

Un contexte économique peu favorable au développement de l'emploi

Depuis le début de l'année 2023, l'économie française connaît un rythme d'évolution de plus en plus faible en raison, d'une part, d'un environnement économique mondial perturbé et, d'autre part en interne, de la préoccupation nationale de stabilisation au minimum de la dette publique et de l'insuffisante mobilisation des énergies des entreprises.

Le développement de l'économie est actuellement contrarié par un contexte international particulièrement incertain : les conséquences de la guerre en Ukraine, la volatilité des droits de douane provoquée par les décisions du président américain et, plus récemment, l'inflation du coût de l'énergie consécutive aux tensions géopolitiques, notamment au blocus du détroit d'Ormuz et à la guerre en Iran.

En 2025, le produit intérieur brut (PIB) n'avait progressé que de 0,9 %, pour atteindre 2 980 milliards d'euros. Si ce niveau place la France au 7^e rang mondial, elle se situe au 24^e rang rapporté au nombre d'habitants, notamment derrière les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne. À titre de comparaison, en 1980, le PIB par habitant en France était supérieur de 20 % à la moyenne européenne ; en 2025, il lui est inférieur de 6 %. Cette dégradation relative s'explique notamment par un déficit de compétitivité des entreprises françaises, lié à des charges élevées et se traduisant, entre autres, par une faiblesse des exportations. En outre, au cours du premier semestre 2026, le PIB a baissé de 0,2 %, les conditions climatiques et notamment les périodes de canicules et de sécheresse ayant dégradé la production agricole.

Par ailleurs, la dette publique atteint, en août 2026, un niveau historiquement élevé de 3 580 milliards d'euros, soit 118 % du PIB. La dette continue donc d'augmenter en raison notamment de la croissance de son propre coût (intérêts...) et des dépenses nécessaires à la défense nationale. Son rythme de progression ralentit néanmoins : le déficit public qui correspondait à 5,8 % du PIB en 2024 en représente 5,1 % en 2025 et mi-2026.

Dans un contexte géopolitique incertain, de choc énergétique et de ralentissement du déficit public, les experts soulignent la difficulté d'établir des prévisions économiques. La Banque de France, le ministère des Finances et l'OCDE restent prudents et convergent vers une croissance maximum du PIB voisine de 0,5 % en 2026, soit le rythme le plus faible depuis 14 ans. Une légère accélération de la croissance est prévue pour 2027 (0,8 %).

À la mi-2026, la France compte 30 626 000 personnes en emploi, dont 27 021 000 salariés et 3 605 000 non-salariés. La situation de l'emploi s'est nettement dégradée en deux ans et, fait rare, l'emploi salarié du secteur privé est orienté à la baisse depuis avril 2024. D'avril 2024 à juillet 2026, le nombre de salariés a ainsi diminué de 128 000 dont 80 000 sur les seuls douze derniers mois.

Cette baisse touche désormais tous les grands secteurs économiques : l'agriculture (- 3 500 en un an), l'industrie (- 16 500), la construction (- 21 000), le tertiaire marchand (- 38 000) et le tertiaire non marchand (- 1 000). Seule la fonction publique reste en croissance (+14 000).

Le nombre de non-salariés continue de progresser (+120 000 en un an). Près de la moitié d'entre eux (1 700 000 fin 2025) relèvent désormais du régime de la micro-entreprise exercée soit comme activité principale (deux tiers des cas), soit en complément d'un emploi salarié (un tiers).

Une analyse plus fine de l'emploi salarié du secteur privé sur la période 2020-2026 met en évidence plusieurs évolutions significatives :

- Une forte progression de l'emploi des seniors de 55 ans et plus : +620 000 en six ans, dont +105 000 en un an, pour atteindre 3 970 000 en emploi à la mi-2026 ;
- Une baisse sensible de l'intérim : -144 000 en six ans, dont -12 000 en un an pour retrouver le seuil de 700 000 intérimaires à la mi-2026 ;
- Une diminution des contrats à durée déterminée (CDD) : - 142 000 en six ans soit 1 836 000 fin juin 2026 (8,7 % des salariés), tandis que l'emploi en CDI a progressé de 880 000 sur la même période, soit 17 326 000 fin juin 2026 ;
- Des variations marquées du nombre de contrats d'alternance, liées aux politiques publiques : +358 000 en six ans, mais en légère baisse depuis début 2025 pour repasser sous le million de salariés (993 000 à la mi-2026).

Le regard de SNC

Soutenir les PME et les investissements, mieux partager la valeur ajoutée

Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) constate qu'à la mi-2026 tous les indicateurs d'évolution du marché du travail ont viré « au rouge » : début de récession de l'activité économique, diminution de l'emploi, forte augmentation du chômage et retournement à la baisse du taux d'emploi.

SNC, qui participe activement aux débats sur une activité économique porteuse d'emplois stables, appelle à insérer le pays dans l'économie de demain par la mobilisation de ses énergies, la redynamisation de son industrie, la relance de la construction de logements et le rattrapage de son retard en matière d'écologie. Dans ce cadre, l'État et les institutions financières doivent renforcer leur soutien aux petites et moyennes entreprises par la facilitation du développement des investissements, par un allègement des charges et par

l'abandon de normes contraignantes non encore adoptées à l'échelon européen. Par ailleurs, en période de perte du pouvoir d'achat, un meilleur partage de la valeur ajoutée en faveur des salariés, principaux moteurs de la consommation, contribuerait à soutenir l'activité économique.

Les propositions de SNC

Inciter à l'emploi des jeunes et des seniors

SNC appelle à un retour à la croissance des emplois. Le marché du travail doit pouvoir mieux intégrer les jeunes en fin de scolarité et mieux accompagner les seniors en activité. La politique de soutien de l'apprentissage mérite d'être redynamisée en réservant les aides publiques aux entreprises qui embauchent durablement à l'issue des contrats. S'agissant des personnes de plus de 55 ans, il apparaît nécessaire, d'une part, de développer des dispositifs incitatifs à l'embauche et, d'autre part, d'adapter les conditions de travail afin d'en réduire la pénibilité.

Un retour préoccupant de la hausse du chômage

À la fin du premier semestre 2026, l'INSEE estime à 2 677 000 le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (personnes sans emploi, disponibles et en recherche active).

Après une baisse de 900 000 chômeurs de la mi-2015 au premier trimestre 2023, le nombre de chômeurs a augmenté de 452 000 dont 261 000 sur les douze derniers mois. Le taux de chômage est ainsi récemment passé de 7,2 % à 8,3 %, alors qu'il est resté quasiment stable à 6,0 % en moyenne dans l'Union européenne.

Si à la mi-2026, le Danemark (2,7 %), les Pays-Bas (4,0 %) et la Norvège (4,2 %) affichent des taux de chômage faibles, d'autres nations se situent à des niveaux plus élevés : Finlande (9,9 %), Espagne (9,9 %) et France (8,3 %).

Au-delà des facteurs économiques et démographiques, ces écarts s'expliquent aussi par des cadres institutionnels différents. Par exemple, en Allemagne, le taux de chômage peu élevé s'accompagne d'un recours plus important aux contrats courts (28 % de la population active, contre 16,5 % en France). Aux Pays-Bas, le travail à temps partiel est très développé (38,6 %). Dans les pays scandinaves, le modèle de « flexisécurité » facilite les licenciements tout en renforçant les politiques actives de retour à l'emploi.

En France, fin juin 2026, le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 21,6 % contre 15,5 % en moyenne européenne. Il s'avère beaucoup plus faible en Suisse (2,8 %) au Japon (4,2 %), en Allemagne (7,1 %), aux États-Unis (8,5 %) et aux Pays-Bas (8,6 %). Le taux de chômage des 25-49 ans s'établit en France à 7,5 % et celui des 50 ans et plus à 5,5 %.

Le niveau de diplôme a un effet prépondérant sur le taux de chômage. Ce dernier s'élève en moyenne à 14,7 % pour les sans diplôme et brevet des collèges, à 8,4 % pour les niveaux CAP, BEP et baccalauréat et 5,3 % pour les niveaux supérieurs. Les écarts sont encore plus

importants lorsqu'on analyse les seuls jeunes sortis de la période scolaire depuis moins de quatre ans : respectivement 49,0 %, 20,9 % et 11,1 %.

La majorité des chômeurs (60 %) présentent une ancienneté de moins de six mois. Toutefois, 25 %, soit 671 000 personnes à la mi-2026, sont en situation de chômage de longue durée (plus d'un an d'ancienneté). Cette situation concerne particulièrement les 50 ans et plus, dont l'ancienneté moyenne au chômage atteint 25 mois.

La définition du chômage par le Bureau international du travail est considérée par certains comme trop restrictive. Par exemple, l'exercice ne serait-ce que de quelques heures de travail durant la semaine de référence, exclut des statistiques du chômage. Autre exemple, certaines inscriptions à France Travail ne sont pas prises en compte, le critère de recherche active d'emploi au sens du BIT n'étant pas observé.

Les inscriptions des demandeurs d'emploi par France Travail sont donc à distinguer de la mesure du chômage effectuée par l'INSEE. Fin juin 2026 étaient dénombrés 5 644 000 demandeurs d'emploi, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (classés dans les catégories A, B et C), dont 3 118 000 sans emploi (cat A). Précisons que parmi eux, quatre sur dix sont indemnisés par l'assurance chômage et que le niveau net mensuel d'indemnisation s'élève à 1 143 € pour ceux qui n'ont exercé aucune activité dans le mois. Seulement 6 % des indemnisés reçoivent plus de 2 000 €.

Le regard de SNC

Lutter contre le chômage de longue durée

Pour SNC, si une période de recherche d'emploi de quelques semaines, voire de quelques mois, peut être considérée comme acceptable, tout doit être mis en œuvre pour éviter des situations de chômage de longue durée excédant douze mois. Les effets en sont particulièrement délétères sur l'employabilité, la santé et les conditions de vie. Entre autres, il demeure préoccupant qu'à l'approche de la retraite près d'un senior sur deux ne soit déjà plus en emploi. SNC encourage France Travail dans ses initiatives visant à mobiliser les acteurs locaux et à faire évoluer les pratiques de recrutement des entreprises.

L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), soutenue par SNC, montre ce qui peut être obtenu lorsqu'un ancrage local permet une réelle coopération des différents partenaires institutionnels, associatifs et de l'entreprise.

Le taux d'emploi ne progresse plus et reste insuffisant

Le taux d'emploi correspond à la proportion de personnes actives occupées parmi la population totale en âge de travailler (les 15 à 64 ans en France). Cet indicateur mesure à la fois la capacité de l'économie à mobiliser sa main-d'œuvre et à favoriser l'inclusion sociale par l'emploi.

À la fin du premier semestre 2026, il s'établit à 69,0 %. En progression régulière jusqu'au début 2025 (66,8 % en 2019, 68,7 % en 2022, 69,1 % en 2024), il est depuis en légère baisse en raison de la diminution des effectifs salariés et de la croissance du chômage.

On continue cependant d'observer une progression du taux d'emploi chez les 55 ans et plus (55,5 % en 2019, 62,1 % à la mi-2026) en lien avec le recul effectif de l'âge de départ en retraite.

À la mi-2026, le taux d'emploi en France (69,0 %) est encore légèrement inférieur à la moyenne européenne (70,5 %). Les taux les plus élevés sont observés aux Pays-Bas (82,0 %), en Allemagne (77,1 %), au Danemark (76,5 %) et au Royaume-Uni (75,1 %). À l'inverse, les plus faibles concernent l'Espagne (53,4 %), l'Italie (62,9 %) et le Portugal (66,2 %). La relative faiblesse du taux d'emploi en France s'explique en grande partie par un taux d'emploi toujours insuffisant des seniors et des personnes sans formation.

Autre raison de la faiblesse du taux d'emploi en France, le triplement en sept ans du nombre de jeunes (15 à 29 ans) ni en études, ni en emploi et ni en formation (NEET : Not in Education, Employment or Training). Ces jeunes, au nombre d'environ 1,5 million, soit 13,3 % de leur tranche d'âge, sont comptabilisés soit comme chômeurs soit comme inactifs. Ils sont souvent issus d'un parcours scolaire précaire et rencontrent généralement des difficultés financières, sociales (isolement...) voire de santé (souffrance psychique...). Près de la moitié sont sortis des études depuis plus d'un an. L'association WALT rapporte que ces jeunes relèvent de plusieurs situations : chômeurs classiques (environ 40 % d'entre eux), indisponibles car responsable familial (environ 15 %) ou malades - handicapés (environ 7 %), chercheur d'un emploi idéal, marginalisés-découragés et enfin les volontairement désengagés. Selon l'OCDE, la France (13 % de leur tranche d'âge) se situe au-dessus de la moyenne européenne (11 %) sachant que la Grèce, l'Italie et l'Espagne atteignent les 16 % tandis que la Suède, les Pays-Bas, la Norvège et l'Irlande ne dépassent pas les 8 %.

Le regard de SNC

SNC observe que le taux d'emploi insuffisant des seniors résulte à la fois de salariés aspirant au départ en retraite et d'employeurs encore peu enclins à recruter ou à maintenir en emploi les travailleurs les plus âgés. Une amélioration des conditions de travail et une consolidation des modalités de la retraite progressive rendraient l'activité des seniors plus attrayante.

SNC alerte sur l'aggravation et l'ampleur du phénomène NEET. L'association encourage les structures locales, dont les Missions locales, à développer les accompagnements personnalisés afin de (ré)insérer les jeunes concernés dans un parcours constructif.

Un halo autour du chômage à un niveau toujours élevé

Le nombre de personnes considérées comme inactives — car ni en emploi ni au chômage — mais souhaitant travailler, sans être immédiatement disponibles ou sans rechercher activement un emploi, s'élève à 1 865 000 à la fin du premier semestre 2026, en baisse de 116 000 par rapport au premier trimestre 2023 dont 65 000 sur les douze derniers mois.

En 2025, ce « halo autour du chômage » se composait en moyenne de 1 926 000 personnes réparties en :

- 516 000 inactifs en recherche active d'emploi, mais non disponibles dans les quinze jours ;

- 715 000 inactifs disponibles, mais sans recherche d'emploi suffisamment active ;
- 695 000 inactifs souhaitant travailler, mais ni en recherche active ni disponibles dans les quinze jours.

Ce halo met en évidence des situations de découragement ou de démotivation. Les personnes concernées sont :

- Plus souvent des femmes (56 %, contre 48 % parmi les chômeurs et 49 % parmi les personnes en emploi), souvent en situation de monoparentalité ;
- Moins diplômés (33 % ont au plus le brevet, contre 23 % parmi les chômeurs et 11 % parmi les personnes en emploi) ;
- Plus jeunes (32 % ont moins de 25 ans, contre 28 % parmi les chômeurs et 10 % parmi les personnes en emploi).

Le regard de SNC

Des personnes durablement éloignées de l'emploi

SNC considère qu'il s'agit là de personnes isolées et durablement éloignées du marché du travail, révélateur d'un niveau de chômage plus élevé et d'un manque d'accompagnement.

Les perspectives d'embauche et les apports de France Travail

L'enquête annuelle « Besoins en main-d'œuvre » de France Travail a recensé 2,2 millions de projets de recrutement pour 2026, en baisse de 8 % par rapport à 2025, dont 44 % sont jugés difficiles.

Ces intentions concernent *près d'un* établissement sur quatre et se concentrent principalement dans les secteurs :

- Santé, social, services à la personne (322 000 projets d'embauche) ;
- Hôtellerie – restauration (319 000) ;
- Commerce – distribution (264 000) ;
- Industrie (211 000) ;
- Agriculture (193 000).

Les métiers les plus recherchés sont, par ordre décroissant : aides de cuisine, serveurs de cafés-restaurants, salariés agricoles, agents d'entretien, aides à domicile et auxiliaires de vie, animateurs socio-culturels, aides-soignants... Il s'agit majoritairement de métiers peu qualifiés et, pour certains, saisonniers. Les infirmiers, les sages-femmes et les ingénieurs en informatique figurent plus loin dans le classement.

Dans ce cadre, l'opérateur France Travail mobilise 6 000 « conseillers pro », soit près de 15 % de ses effectifs, exclusivement dédiés à la relation avec les entreprises. Sont à ce titre mis en œuvre plusieurs dispositifs ou mesures :

- Le recrutement sans CV (méthode de recrutement par simulation, immersion professionnelle) ;
- L'organisation d'événements de mise en relation (« Places pour l'emploi ») ;
- Le développement de formations courtes préalables à l'embauche (Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle - POEI...). Elles permettent à un demandeur d'emploi de suivre une formation de moins de 400 heures visant l'acquisition des compétences nécessaires à un poste pour lequel une entreprise a déposé une offre auprès de France Travail et qu'elle s'est engagée à pourvoir.

Plus largement, France Travail a diffusé près de 10 millions d'offres d'emploi en 2025. Au cours de l'année, 84 % des offres ont été pourvues, 5 % étaient encore en cours de recrutement, 5 % ont été abandonnées faute de candidats et 4 % annulées en raison de la disparition du besoin ou de difficultés financières.

À la mi-2026, le service statistique du ministère du Travail (DARES) estime à 434 000 le nombre d'emplois vacants, c'est-à-dire soit inoccupés (187 000), soit en création (134 000) ou soit sur le point d'être libérés (113 000). Leur nombre a baissé de 55 000 en un an.

Les propositions de SNC

Fluidifier et sécuriser les parcours, renforcer les passerelles vers l'emploi

SNC invite à sécuriser, simplifier et accélérer les transitions professionnelles. Dans le cadre d'accompagnements renforcés et d'entretiens plus fréquents, le recours à des formations courtes qualifiantes ou de reconversion devrait être davantage systématisé, en lien avec les besoins locaux du marché du travail et les aspirations des personnes concernées.

Une diminution du sous-emploi dont l'ampleur est encore trop élevée

Le sous-emploi concerne les personnes travaillant à temps partiel et souhaitant travailler davantage (temps partiel subi) ainsi que les personnes en chômage partiel ou technique. 1 300 000 actifs sont ainsi comptabilisés, soit 4,3 % de l'ensemble des personnes en emploi en 2025 (actifs occupés).

Ce taux était de 7,5 % en 2015 et de 5,9 % en 2019. Cette diminution s'explique notamment par le recul du temps partiel, en particulier chez les femmes (27 % d'entre elles travaillent à temps partiel en 2024).

Le profil des personnes en sous-emploi présente des caractéristiques proches de celles observées pour le halo :

- Une majorité de femmes (68 %) ;
- Un niveau de qualification plus faible (22 % ont au plus le brevet) ;
- Une population plus jeune (16 % ont moins de 25 ans).

Un nombre croissant de travailleurs pauvres

En 2026, la France compte encore 2,3 millions de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian, soit 1 337 € par mois pour une personne seule). Il s'agit d'environ 1 700 000 salariés et 600 000 indépendants. On y compte plus particulièrement des femmes souvent monoparentales, des salariés à temps partiel subi, des auto-entrepreneurs et des immigrés. Selon IPSOS, 54 % des personnes concernées déclarent ne pas manger à leur faim.

Le regard de SNC

L'association revendique la garantie d'emplois décents offrant une rémunération suffisante pour vivre dignement. À cet effet, elle appelle

- les employeurs à promouvoir systématiquement les bonnes pratiques, en réduisant le recours abusif aux contrats précaires, afin de permettre aux salariés de vivre dans la dignité ;
- France Travail à mettre en place un accompagnement qui ne débouche pas sur des emplois précaires, mais favorise un véritable retour à un emploi durable et de qualité.

Permettre à chacun de vivre dignement de son travail doit être notre boussole.

D'importants mouvements de main-d'œuvre liés aux emplois courts

En France métropolitaine, dans le secteur privé, 25,7 millions d'embauches ont été réalisées en 2024, dont 16 % en CDI et 84 % en CDD1.

Ces embauches se répartissent entre :

- 7,3 millions dans des établissements de moins de 10 salariés ;
- 7,4 millions dans des établissements de 10 à moins de 50 salariés ;
- 11,0 millions dans des établissements d'au moins 50 salariés.

1 87 % des salariés sont en CDI.

L'analyse des fins de contrat confirme le poids des emplois précaires. Sur 25,6 millions de fins de contrat :

- 21,4 millions concernent des CDD,
- dont 17,3 millions de contrats de moins d'un mois, parmi lesquels la moitié dure un ou deux jours, plus particulièrement dans la restauration, le bâtiment-travaux publics et les services de déménagements.

Parmi les autres sorties d'emploi, on recense :

- 2,0 millions de démissions,
- 1,1 million de fins de période d'essai,
- 1,0 million de licenciements,
- 515 000 de ruptures conventionnelles
- Et seulement 235 000 départs à la retraite.

Ce dernier chiffre paraît faible au regard des 740 000 entrées en retraite car il ne comptabilise pas, d'une part, les salariés du secteur public et les actifs indépendants et, d'autre part, les suites à l'utilisation d'autres motifs de rupture de contrat (licenciement, rupture conventionnelle) souvent en accord avec l'employeur.

La proposition de SNC

Mesurer la qualité de l'emploi grâce au « taux d'emploi stable »

Si le taux d'emploi constitue un indicateur essentiel, il convient néanmoins d'en apprécier la qualité. C'est pourquoi SNC préconise, depuis son rapport annuel 2024, de retenir un indicateur complémentaire : le « taux d'emploi stable ».

Cet indicateur consiste à exclure les formes d'emploi les plus précaires, telles que :

- Les CDD et missions d'intérim de moins de six mois ;
- Les micro-entrepreneurs dont le revenu moyen est inférieur au SMIC ;
- Les situations de temps partiel subi.

Pour mesurer le taux d'emploi stable préconisé par SNC, on peut estimer que doivent être retranchés :

- Environ 600 000 CDD de moins de six mois ;
- La grande majorité des intérimaires (environ 550 000) ;
- Les 1 300 000 personnes en situation de sous-emploi subi ;
- Ainsi qu'une part importante des micro-entrepreneurs en mono-activité (de l'ordre d'un million de personnes, estimation prudente).

À la mi-2026, le taux d'emploi stable peut ainsi être estimé à près de 62 %. Il s'agit d'un ordre de grandeur permettant d'approcher la proportion de la population en âge de travailler (15-64 ans) occupant un emploi stable et non précaire.

Les propositions de SNC

Engager des réformes structurelles et proposer un accompagnement individualisé

Pour SNC, la persistance d'un marché du travail dual appelle des réponses structurelles. Il convient notamment de favoriser le développement des contrats à durée indéterminée, y compris dans des secteurs recourant fortement à des formes d'emploi discontinues (intérim, intermittence), et de limiter les enchaînements répétés entre emploi précaire et période d'inactivité.

Enfin, l'isolement du demandeur d'emploi justifie un accompagnement individualisé, régulier et de proximité, fondé sur l'écoute, le conseil et le soutien moral. Si cette mission dépasse le seul cadre des politiques publiques, elle constitue le cœur de l'action d'associations engagées comme Solidarités Nouvelles face au Chômage.

Cette note est basée sur les chiffres publiés jusqu'à la fin du mois d'août 2026.

Sources statistiques :

- INSEE, *Informations rapides*, n° 184 et n° 186 du 30 juillet, n° 192 du 7 août, n° 212 et n° 214 du 28 août 2026.
- DARES, *Les emplois vacants*, données trimestrielles, 19 août 2026.
- DARES, *Les inscrits à France Travail*, données mensuelles, 27 août 2026.
- France Travail, *Enquête besoins en main-d'œuvre*, 2026.
- OCDE, *Études économiques France 2026*, du 30 juin 2026.
- Banque de France, *Projections économiques* de juin 2026.
- Secours Catholique (avril 2026).
- La finance pour tous (août 2026).
- Association Walt, sondage NEET (avril 2026).

[> Découvrez la synthèse de cette note, rédigée par SNC](#)